

*Initiatives ministérielles*

considérablement les émissions de nouveau dioxyde de carbone provenant des automobiles.

• (1710)

Le 8 septembre 1990, Environnement Canada a annoncé qu'il considérait les essences contenant de l'éthanol comme des produits qui ne sont pas nuisibles à l'environnement. Une industrie prospère de fabrication d'éthanol utilisé comme carburant fournirait aussi à nos agriculteurs en difficulté d'autres débouchés pour leurs céréales et représenterait donc le stimulus dont les localités rurales du Canada ont tant besoin.

Malheureusement, les grandes pétrolières, y compris Petro-Canada, ont découragé activement l'utilisation de l'éthanol. La société a récemment laissé tomber l'idée d'ouvrir une usine de fabrication d'éthanol à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, et elle semble déterminée à continuer à utiliser des additifs plus nuisibles pour l'environnement. Des rapports récents révèlent que la société utilise toujours le MMT, un antidétonant à base de manganèse, qui a été interdit aux États-Unis. Elle est aussi en train de construire, à Edmonton, une usine où l'on fabriquera un autre additif non renouvelable, le MTBE, ce qui aura pour effet d'éliminer toute possibilité de développement d'une industrie de fabrication d'éthanol utilisé comme carburant dans le nord de l'Alberta.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il y a beaucoup de bruit et je tiens à suivre de très près le discours de l'honorable député d'Edmonton-Est. Il a la parole, il lui reste deux minutes.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Deux minutes? Merci bien, monsieur le Président.

[Traduction]

Petro-Canada peut en faire beaucoup plus encore dans le domaine de l'environnement, monsieur le Président.

Par conséquent, les Canadiens ont encore une fois à faire un choix au sujet de Petro-Canada. Nous pouvons l'accepter telle qu'elle existe aujourd'hui et la laisser imiter les grandes multinationales américaines que nous pouvons voir grâce à cette lucarne ouverte sur leur industrie, ou bien nous pouvons laisser les conservateurs privatiser Petro-Canada, fermant donc à jamais cette lucarne et mettant aveuglément notre confiance dans un avenir

énergétique fondé sur le profit à la mode d'Exxon, ou bien encore nous pouvons aller de l'avant.

Nous pouvons nous écarter de la lucarne du passé, sans oublier ce qu'elle nous a permis de voir et d'apprendre, et profiter ailleurs de l'expérience acquise pour créer notre propre avenir énergétique plus durable. C'est notre choix.

Pour aider la Chambre à prendre une décision à cet égard, je voudrais proposer un amendement à la motion présentée par le député de Scarborough—Rouge River. Je propose donc:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant les mots suivants:

«et où l'élaboration et la large diffusion de solutions de rechange aux sources énergétiques traditionnelles que constituent les combustibles fossiles sont essentielles sur le plan environnemental.»

Merci beaucoup, monsieur le Président.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence va prendre en délibéré la motion de sous-amendement proposé par le député d'Edmonton-Est. Entre-temps, il y a reprise du débat. Je donne la parole à l'honorable députée de Calgary-Sud-Ouest.

[Traduction]

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, j'attends ce débat depuis bien longtemps. Je peux vous garantir que je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui, pour discuter du projet de loi C-84 concernant la vente des actions de Petro-Canada au grand public.

En présentant ce projet de loi, le ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires a donné les raisons qui poussaient le gouvernement à vouloir privatiser cette société. Ces raisons découlent des principes fondamentaux du processus de privatisation. Dans notre programme de renouveau économique que nous avons présenté en 1984, nous avons fait part de notre intention de faire une étude approfondie sur le rôle des diverses sociétés d'État. Dans ce document, on précisait que, même si chaque société avait été créée pour servir. . .

**M. McDermid:** Il arrive parfois que nous agissions de façon étrange dans le cadre d'un débat dans cette enceinte. Le député d'Edmonton-Est siffle l'hymne américain. Il fait ainsi preuve du mépris le plus total pour la Chambre, ainsi que pour la députée de Calgary-Sud-Ouest et son discours. Nous l'avons écouté avec beaucoup de patience ce. . .